

PIECES OBLIGATOIRES À REMETTRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION : **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Ce bulletin | Feuille de Licence | Autorisation parentale Médecin et Antidopage | La Cotisation
 Photo | La Charte signée

1 – INFORMATION DU NAGEUR

NOM	PRENOM	SEXE	DATE de NAISSANCE	NATIONALITE
		F / M		

2 – INFORMATION DU REPRESENTANT LEGAL

NOM : PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : Quartier si V D'Ascq :

Portable : / / / / Domicile : / / / / Profession des parents :

ADRESSE MAIL LISIBLE (obligatoire) :

3 - SECTION

1 - Ecole de Compétition	<input type="checkbox"/> Avenirs => Cotisation 230 € <input type="checkbox"/> Espoirs => Cotisation 260 € <input type="checkbox"/> Performance => Cotisation 260 € <input type="checkbox"/> Juniors => Cotisation 250 €
2 - Ecole de Perfectionnement	<input type="checkbox"/> Benjamins → Cotisation 230€
3 - Masters	<input type="checkbox"/> Lundi et Mercredi au Triolo →Cotisation 250€

REGLEMENT DE LA COTISATION (séparé de la licence)

REGLEMENT DE LA COTISATION (séparé de la licence)	MONTANT
COTISATION	
Frais de dossier pour les nouveaux adhérents : 15 €	+
Réduction (10€ à partir du 2ème enfant : etc. ...)	-
Espèce ou Chèque(s) à établir à l'ordre de l'AVAN	

REGLEMENT DE LA LICENCE (séparé de la cotisation)

REGLEMENT DE LA LICENCE (séparé de la cotisation)	MONTANT
LICENCE (11 ans et moins = 44 €) / (12 ans et plus = 60 €)	
Espèces ou Chèque à établir à l'ordre de l'AVAN (Coupons Sports ou chèques vacances REFUSES)	Chèque n°

TENUE OBLIGATOIRE POUR LES COMPETITIONS (séparé de la cotisation & licence)

TENUE OBLIGATOIRE POUR LES COMPETITIONS (séparé de la cotisation & licence)	MONTANT
TEE-SHIRT de COMPETITION : TAILLE	14€
BONNET DE COMPETITION BLEU MARINE	6€
Espèces ou Chèque à établir à l'ordre de l'AVAN (Coupons Sports ou chèques vacances REFUSES)	Chèque n°

5 - Règlement de la COTISATION possible en 2 chèques, le jour de l'inscription

Banque :	N° Chèque : Juin 2025€	N° Chèque : Octobre 2025 :€
----------------	---------------------------------	--------------------------------------

**NB : C'est une facilité de paiement, la cotisation est annuelle. Les chèques doivent être datés du jour de l'inscription.
 En cas d'arrêt définitif de l'activité choisie aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour raison médicale, un justificatif sera exigé.**

Droit à l'image : Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant par l'A.V.A.N., dans le cadre des compétitions et diverses activités :

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlements de l'association et je m'engage à m'y conformer. Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les mineurs :
 A Villeneuve d'Ascq Le Signature